# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 février 2016 7.1

### VŒUX ET MOTIONS

MOTION VISANT A MAINTENIR LES CONDITIONS D'EXERCICE

DU CENTRE 15 A ROANNE

APPROBATION

A la suite du rapport présenté par Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion suivante.

**"**Le conseil municipal de Riorges manifeste sa très vive inquiétude concernant le maintien du service rendu par le Centre 15 à Roanne, avec notamment le transfert envisagé des appels urgents de 0 à 8 heures vers le Centre 15 de Saint-Etienne.

Le centre d’écoute téléphonique et de régulation des urgences existe à Roanne depuis 1976. Ce service public offre un service de qualité dans un bassin de vie approchant les 200 000 habitants.

Le débat récurrent sur le nombre de Centres 15 par département est sans doute une démarche de rationalisation dont les gestionnaires ne peuvent s’affranchir, mais au-delà du débat des chiffres, la réalité des populations vivant dans le bassin de vie roannais doit s’imposer et être privilégiée.

A cet effet, il est rappelé les réalités à la fois géographiques, démographiques et sanitaires du territoire roannais. Le Roannais est un territoire urbain mais aussi largement rural avec des indices de vieillissement et de précarité très importants et des populations isolées dans certains confins.

Les travaux récents menés en étroite collaboration avec l’Agence Régionale de Santé (ARS) pour l’élaboration du contrat local de santé de Roannais Agglomération, ont amené à inscrire dans ce contrat, la lutte contre la désertification médicale comme une orientation phare, notamment en raison de l’hémorragie des médecins sur le territoire roannais. Ce phénomène est de plus amplifié par la disparation de la garde médicale libérale, durant la nuit.

L’ARS partage les inquiétudes des élus puisque le nouveau classement des zones fragiles devrait porter le Roannais en tête des zones à surveiller et à consolider en services de santé, dans le souci de la réduction des inégalités sociales et territoriales, tel qu’affiché dans le programme territorial de santé.

L’éloignement d’un centre de régulation à près d’une centaine de kilomètres de la zone concernée par les urgences ne peut qu’entraîner un fonctionnement en mode dégradé, dû entre autres à la méconnaissance du territoire concerné.

Dans ces conditions, amoindrir, voire supprimer un service tel que le Centre 15 de Roanne serait contreproductif.

En conséquence, les élus du conseil municipal de Riorges demandent à l’ARS le maintien du Centre 15 de Roanne dans son fonctionnement actuel.**"**